

Commune d'ETH
République française, Département du Nord
Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 20 novembre 2023

Convocation en date du : 13 novembre 2023

Nombre de Membres : 8

En exercice ayant pris part à la délibération : 7

Le vingt novembre deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des associations d'Eth sous la présidence de Madame Pierrette GUIOST, Maire.

Etaient présents : Mesdames GUIOST, LARA, STIBLING
Messieurs HECQUET, KRIEGEL, GENAMEZ, GILBERT

Absents non excusés : Monsieur André Wipliez

Secrétaire de séance : Madame LARA Marie-Claire

OBJET / DELIBERATION 016/2023 – Délibération Modificative du Budget n°1

Madame le Maire explique à l'assemblée la nécessité d'effectuer une délibération modificative du budget pour le motif suivant :

- Payes de décembre, budget insuffisant : 2500 €


Après exposé et débat, l'assemblée décide par 7 Voix POUR, 0 Voix CONTRE et 0 Abstention(s) de modifier les comptes suivants :

- compte D/F/6288 – Autres (011 – Charges à caractère général) : - 2.500,00 €
- compte D/F/6411 – Personnel titulaire (012 – Charges de personnel et frais assimilés):
+ 2.000,00 €
- compte D/F/6413 – Personnel non titulaire (012 – Charges de personnel et frais assimilés) :
+ 500,00 €

Fait et délibéré à Eth, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,
Pierrette GUIOST



La Secrétaire de séance,
Marie-Claire LARA



Publiée le : 24/11/2023

Transmise au Représentant de l'État par voie dématérialisée selon le bordereau d'acquiescement.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.